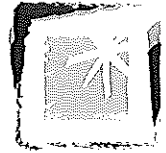


**N° DEL/2025-023**



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 10 mars 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 03 mars 2025**

**PRESENTS (35)**

**Délégués titulaires (33)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (2)** : M. DELACOURT Alain, M. LOUCHART Arnaud.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie.

**Pouvoirs (4) :**

M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas.

**Objet : Maison de Pays des Monédières – Suppression de l'antenne de l'Office de Tourisme Communautaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1, L. 1321-2 et L. 1321-3 ;

Vu la convention conclue entre la CCVEM et la Commune de Chaumeil le 20 mars 2017 portant mise à disposition, au titre du transfert de la compétence

"Aménagement, gestion et entretien des équipements touristiques", de la Maison dite du Pays des Monédières destinée à accueillir une antenne de l'office de tourisme communautaire ;

Considérant la nécessité de repenser l'offre d'information touristique déployée par la CCVEM sur le territoire communautaire et, spécialement, sur le secteur de Chaumeil ;

Considérant que, dans le cadre de cette nouvelle orientation, les locaux accueillant la Maison du Pays des Monédières initialement mis à la disposition de la CCVEM en vertu de la convention susvisée ne présentent plus d'utilité pour l'exercice de la compétence transférée ;

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées de l'article 8 de la convention de mise à disposition et de l'article L. 1321-3 du CGCT qu'en cas de désaffectation des biens mis à disposition en application des articles L. 1321-1 et L. 1321-2, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

*M. Jean-Marie TAGUET, Président de l'Office de Tourisme Communautaire, ne prend pas part au vote.*

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la suppression de l'antenne de l'office de tourisme communautaire située dans la Maison de Pays des Monédières à Chaumeil et le redéploiement des moyens afférents.
- **Décide** que les locaux accueillant la Maison de Pays des Monédières initialement mis à la disposition de la CCVEM ne présentent plus d'utilité pour l'exercice de la compétence "Aménagement, gestion et entretien des équipements touristiques" qui lui incombe.
- **Invite** la Commune de Chaumeil à prendre l'acte de désaffectation correspondant et à recouvrer la pleine propriété des biens en cause, conformément aux dispositions de l'article L. 1321-3 du CGCT.
- **Dit** que la désaffectation du bien à l'exercice de la compétence transférée mettra un terme définitif à la convention de mise à disposition du 20 mars 2017.

POUR : 38  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 11 mars 2025**

**Le Président,**

  
Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Morédières

**Charles FERRÉ**



Carrefour de  
l'Epinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26